

# Charte Éthique du Cercle K2

# Principes

Le Cercle K2 a pour ambition de constituer un réseau d'excellence permettant la collaboration, le partage et l'analyse.

Cet objectif impose le respect d'un document de référence intitulé « Charte Ethique » permettant de travailler ensemble dans le respect des valeurs partagées suivantes:

- respect mutuel ;
- neutralité ;
- indépendance ;
- excellence ;
- transparence.

Ce document qui ne se substitue pas aux réglementations nationales et internationales auxquelles chacun et chacune doivent se conformer, rappelle les engagements et les comportements à adopter par tous les membres individuellement ou collectivement, au sein et à l'extérieur du Cercle, dans l'exercice de leurs contributions.

# Engagements

## RESPECT, NEUTRALITE et INDEPENDANCE

Les membres du Cercle K2 doivent veiller, au mieux de leurs connaissances, à respecter les lois, règlements et normes nationales ou internationales applicables dans tous les pays où ils interviennent.

### Neutralité et indépendance

Le Cercle K2 est une structure indépendante qui ne représente les intérêts d'aucun parti politique, communauté, groupe de pensées ou d'opinions.

L'esprit du Cercle K2 est fondé sur la confiance et le respect mutuel qui doivent exister entre les membres, les différents intervenants et toutes les parties prenantes.

Les membres s'engagent à porter ces valeurs, notamment en reconnaissant les savoirs, les compétences et les différences de chacun et de chacune.

Dans ce cadre, les membres et les intervenants doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, de modération et d'absence de préjugés.

### Droit d'expression et de communication

Le Cercle K2 protège la liberté d'expression dans le respect des principes, lois et règlements.

Les membres veillent au respect de ces principes et s'engagent à ce que leurs comportements personnels ne portent atteinte ni à l'activité, ni à la réputation du Cercle K2.

### Lutte contre les discriminations

Les membres s'engagent à n'opérer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à traiter les autres membres du Cercle K2 ou tous les tiers en respectant les principes de confiance, de respect mutuel et de dignité.

### Respect de l'environnement

Le Cercle K2 s'engage à limiter autant que possible les risques pour l'environnement et à réduire les impacts de son activité sur les hommes et la nature.

Conscient de cet enjeu, ses membres s'engagent à en faire autant, notamment en privilégiant les actions durables tels que les échanges dématérialisés.

## EXCELLENCE et TRANSPARENCE

### Participation à la vie du K2

Chaque membre s'engage à participer à la vie du K2 par son activité sur les réseaux sociaux, ses contributions, sa participation aux conférences, etc.

### Communications et contributions

Chaque membre veille, dans ses actions, interventions et contributions à la rigueur et la fiabilité des informations qu'il est susceptible de transmettre à l'intérieur et l'extérieur du Cercle K2.

Les membres ne peuvent, sans l'autorisation du responsable de la communication, s'exprimer ou communiquer sous quelles que formes que soient au nom du Cercle.

Si les membres peuvent faire état de leur appartenance au Cercle K2, ils ne peuvent s'en prévaloir à des fins commerciales.

Le Cercle K2 ne favorise aucun contributeur, ni aucun courant et ne retient les propositions d'articles, de communications et de collaborations qu'en application de critères objectifs et conformes à l'objet du Cercle K2 favorisant des points de vue divergents. Les membres sont libres de leurs opinions et publient ou communiquent sous leur responsabilité dans le respect des valeurs du Cercle K2 et conformément aux dispositions de la Charte de publication.

Les membres s'engagent sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations qu'ils communiquent en s'assurant de la fiabilité de leurs sources. Ils veillent à ce que les informations ou données qu'ils partagent ou utilisent ne contreviennent pas à des droits préexistants appartenant à des tiers ou à d'autres membres du Cercle K2 conformément à la législation applicable et la Charte de publication.

Ils s'interdisent de se livrer à la copie ou au plagiat de marques, d'études, de projets, ou de publications d'autrui ainsi qu'à exercer toute pratique illicite ou déloyale pour obtenir des informations.

Les contributions ne font l'objet d'aucune rémunération.

### 1. Sécurité et traçabilité

La sécurité exercée sur les données au sein du Cercle K2 est la garantie de leur intégrité et de la confiance des contributeurs et membres du Cercle K2. Cette sécurité est garantie par des outils et des procédures de contrôle appropriées.

De leur côté, les membres participent au respect de la sécurité et de la traçabilité des données du Cercle K2 et s'engagent à protéger ces données notamment en s'interdisant de les divulguer en dehors du Cercle, sans autorisation préalable.

Ils devront assurer la sécurité de leurs propres données et utiliser leurs vecteurs de communication (messageries, réseaux sociaux, Smartphones, terminaux mobiles, Cloud) en respectant les principes et les usages selon les élémentaires usages de prudence.

Les traitements de données personnelles au sein du Cercle K2 répondent aux obligations de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### 2. Respect de la Charte

Le comité de nomination du Cercle K2 s'assure que les personnes morales ou physiques, avec lesquelles le Cercle K2 est en relation, partagent les valeurs promues par la présente charte.

Toute personne sollicitant la qualité de membre doit fournir un curriculum vitae à jour et une biographie conformes à la réalité.

S'il apparaît qu'un membre contrevient aux obligations définies par la présente charte, le directeur des nominations peut enjoindre à ce membre de modifier son comportement. En l'absence de réponse suffisante de la part de l'intéressé, et après avis du comité éthique, le directeur des nominations peut prononcer son exclusion.

De plus, tout manquement de la part d'un membre qui porterait directement ou indirectement atteinte aux valeurs ou à la réputation du Cercle K2, entraîne son exclusion d'office par le directeur des nominations.

En cas de besoin, le Comité Ethique est chargé d'apporter aux membres du Cercle K2 les informations et conseils nécessaires pour appliquer ou interpréter la présente charte.